

(N° 48.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE

---

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1913

---

Rapport de la Commission des Finances, chargée  
d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget  
des Non-Valeurs et Remboursements pour l'exer-  
cice 1913.

*(Voir les nos 4, XV, 67, session de 1912-1913, de la Chambre des  
Représentants ; — 43, même session, du Sénat.)*

---

Présents : MM. LE CLEF, Président ; HANREZ, DE BAST, VAN DE VENNE et  
CAPPELLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements, adopté sans observation  
par toutes les sections et la Section centrale de la Chambre, s'élève  
à 2,826,000 francs, chiffre égal à celui de l'exercice 1912.

Il a été adopté par la Chambre le 12 courant, par 114 voix contre 42 et  
1 abstention.

Votre Commission, par 3 voix et 2 abstentions, a l'honneur de vous en  
proposer l'adoption.

*Le Rapporteur,*  
A. CAPPELLE.

*Le Président,*  
LOUIS LE CLEF.